

leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71571

Gouvernement du Québec

### **Décret 1163-2019, 20 novembre 2019**

CONCERNANT le renouvellement du mandat de coroners à temps partiel

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 5 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (chapitre R-0.2) prévoit que, sur recommandation du ministre de la Sécurité publique, le gouvernement peut nommer des coroners à temps partiel;

ATTENDU QUE l'article 22 de cette loi prévoit que le coroner à temps partiel est rémunéré suivant le tarif adopté par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE mesdames Francine Baillargeon, Alice Bélanger, Pascale Boulay, Stéphanie Gamache, Kathleen Gélinas ainsi que messieurs Richard Drapeau, Pierre Dupré, Donald Nicole et Pascal Pelletier ont été nommés de nouveau coroners à temps partiel par le décret numéro 985-2016 du 9 novembre 2016, que leur mandat viendra à échéance le 25 novembre 2019 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Guilmette a été nommé de nouveau coroner à temps partiel par le décret numéro 985-2016 du 9 novembre 2016, que son mandat viendra à échéance le 27 novembre 2019 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE madame Nancy Bouchard a été nommée de nouveau coroner à temps partiel par le décret numéro 1113-2017 du 15 novembre 2017, que son mandat viendra à échéance le 25 novembre 2019 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Sécurité publique :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau coroners à temps partiel pour un mandat de trois ans à compter du 26 novembre 2019 :

— Madame Francine Baillargeon, notaire à Québec;

— Madame Alice Bélanger, avocate à Québec;

— Madame Nancy Bouchard, notaire à Saguenay;

— Madame Pascale Boulay, avocate à Gatineau;

— Monsieur Richard Drapeau, notaire à Sherbrooke;

— Monsieur Pierre Dupré, notaire à Mont-Tremblant;

— Madame Stéphanie Gamache, avocate à Montréal;

— Madame Kathleen Gélinas, avocate à Sherbrooke;

— Monsieur Donald Nicole, notaire, Municipalité de la Paroisse de Saint-Philémon;

— Monsieur Pascal Pelletier, médecin à Sherbrooke;

QUE monsieur Pierre Guilmette, médecin à Saint-Georges, soit nommé de nouveau coroner à temps partiel pour un mandat de trois ans à compter du 28 novembre 2019;

QUE les personnes nommées coroners à temps partiel en vertu du présent décret soient rémunérées conformément au Règlement sur la rémunération des coroners à temps partiel, édicté par le décret numéro 1687-87 du 4 novembre 1987 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE les personnes nommées coroners à temps partiel en vertu du présent décret soient remboursées des dépenses faites ou engagées dans l'exercice de leurs fonctions conformément au Règlement sur les sommes à rembourser aux coroners et aux coroners auxiliaires pour les dépenses faites ou engagées dans l'exercice de leurs fonctions adopté par le décret numéro 1657-87 du 28 octobre 1987 et les modifications qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71573